

Note de POTLE

septembre 2026

agence d'urbanisme de la région angevine



LES ETUDIANTS DANS L'AGGLOMERATION ANGEVINE



45 000*

étudiants à la rentrée 2024
(hors double compte)

+ 1,94 % / an

entre 2018 et 2024
Population globale ALM :
+ 0,89 %/an (2017-2023)

*renvoi page 5



10 394

boursiers à la rentrée 2024,
23% des étudiants (France : 37%)



4 888

étudiants étrangers en mobilité
internationale, 9,8% (France : 14,4%)



Origine géographique des étudiants selon le département
d'obtention du BAC

Pays de la Loire **22 183**

Bretagne **3 934**

Île-de-France **2 135**



65 établissements d'enseignement supérieur dont environ 50% sous statut
privé avec 36% des effectifs (France 21%)



37 372 résidences
principales sont des T1/T2 en
locatif (privé, public, meublé)



8 700 places en
hébergement dédié fin 2025
36% CROUS
40% résidences privées

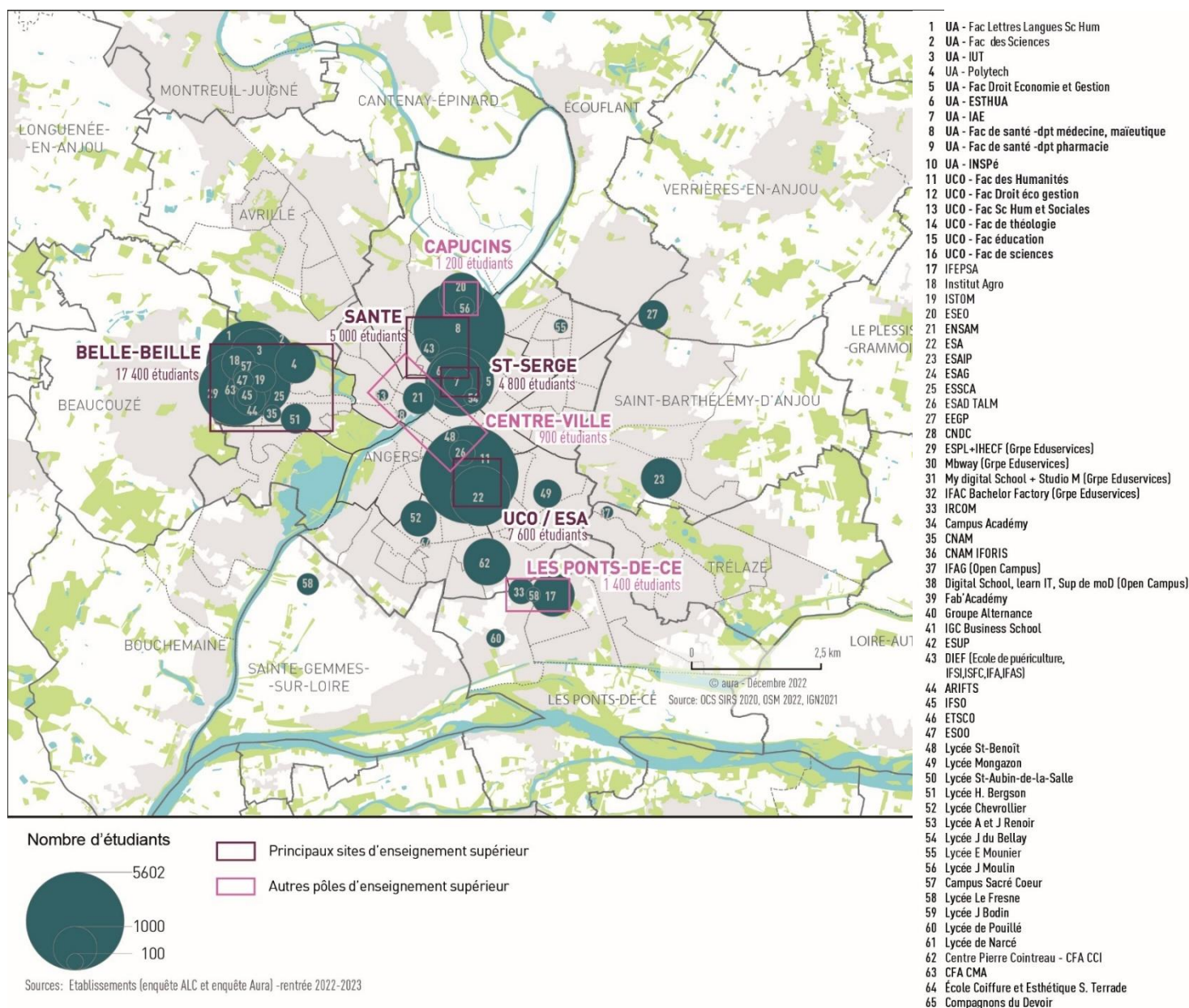
LES CAMPUS ET LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Une offre de formations diversifiée ...

Au cours des dernières années, de nombreuses écoles privées ont été créées ou se sont développées (suite à la loi du 5/09/2018 sur l'apprentissage) avec des implantations aux franges des secteurs d'enseignement, voire isolées (arrivée d'ISTOM en 2018, fort développement de l'ESPL, déménagement de l'EEGP à Verrières-en-Anjou, installation d'Open Campus près du village santé à Trélazé, etc.).

Aujourd'hui, **le territoire compte 65 établissements.**

L'offre est structurée en 4 principaux sites, qui regroupent plus de 80% des étudiants inscrits à savoir les campus Belle-Beille, Santé, St-Serge, et UCO/ESA.



Les effectifs de l'université d'Angers représentent plus de 50% de l'ensemble des étudiants angevins, contre 52,4% en 2018.

... sur des emprises foncières variées

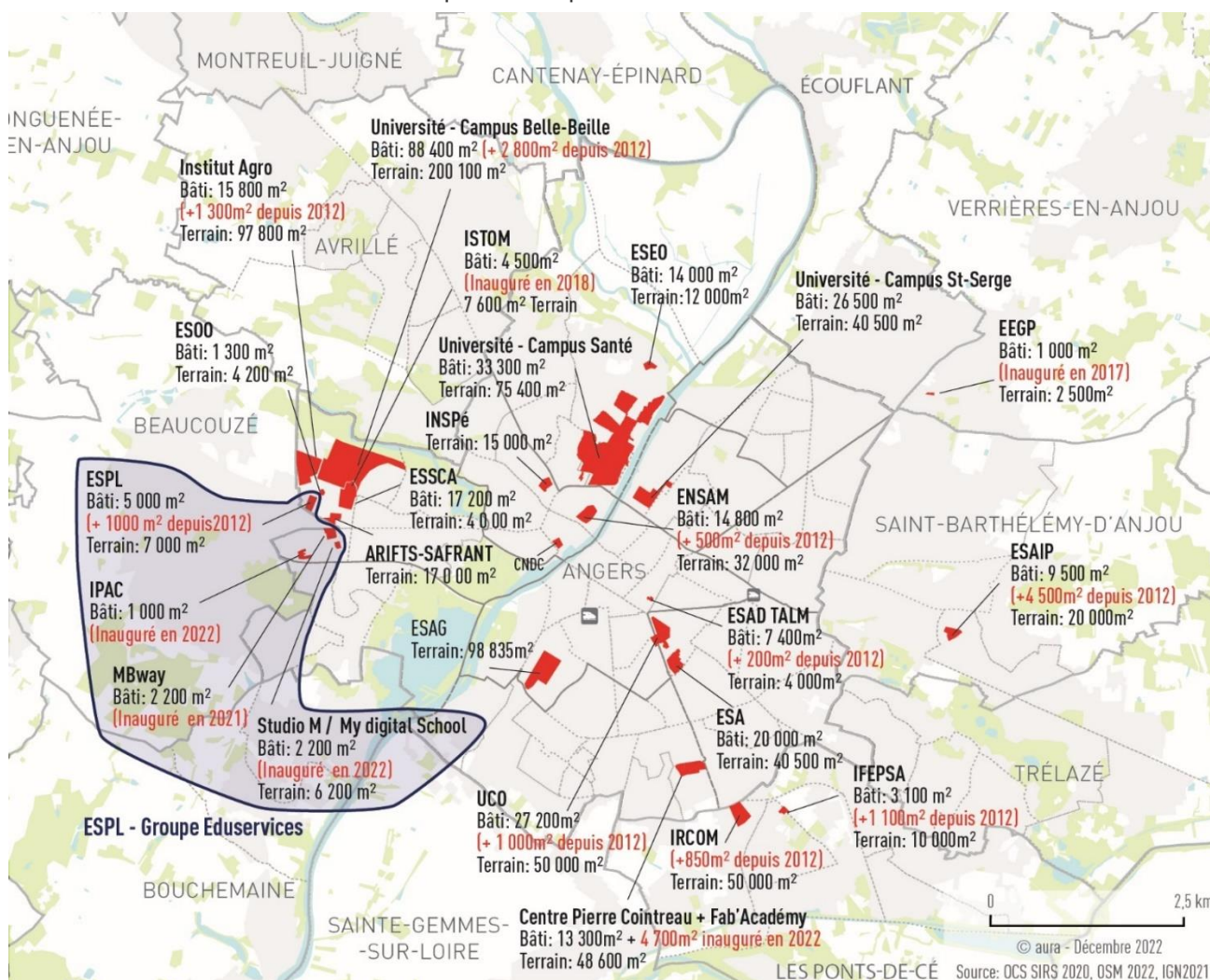
Les établissements disposent de plus ou moins de foncier pour développer leur offre de formation et/ou accueillir de l'offre d'hébergement.

Les principaux établissements d'enseignement supérieur (université d'Angers, université catholique de l'ouest et grandes écoles) occupent aujourd'hui plus de 300 000 m² de locaux. Cette surface, qui avait doublé entre les années 1990 et 2010, s'est encore développée d'au moins 25 000 m² depuis 2013.

L'essor des écoles privées s'est accompagné d'un développement immobilier. Par exemple, l'arrivée de l'ISTOM en 2018 a induit la construction d'un nouveau bâtiment de 4 500 m². L'ESAIP a presque doublé sa surface de locaux avec son extension de 4 000 m². De même, le développement de l'ESPL / Groupe Eduservices s'est accompagné, sur cette dernière décennie, d'une extension d'environ 1 000 m² et de nouvelles implantations (MBway, StudioM, My Digital School, IPAC) par restructuration de locaux d'activités vacants (bâtiment EDF, ancien site Bull, anciens locaux de la BPGO) dans le secteur Patton / Nid de Pie pour environ 5 000 m² supplémentaires. L'IFEPSA aux Ponts-de-Cé s'est agrandie. L'EEGP a déménagé et s'est installée dans des locaux neufs de près de 1 000 m² sur la commune de Verrières-en-Anjou, en limite communale avec Angers.

Concernant le secteur universitaire, le développement immobilier, ces dernières années, correspond surtout à la construction de nouveaux équipements et services universitaires (nouveaux restaurants universitaires comme le (S)pace'Rabelais sur le campus de l'UCO, Cafet' Ambroise Croizat sur le campus Santé, extension du bâtiment La Passerelle et tiers-lieu (370 m²) au rez-de-chaussée de la nouvelle résidence Mathilde-Alanic sur le campus de Belle-Beille).

Les ESR sont installés sur un foncier représentant plus de 840 000 m².

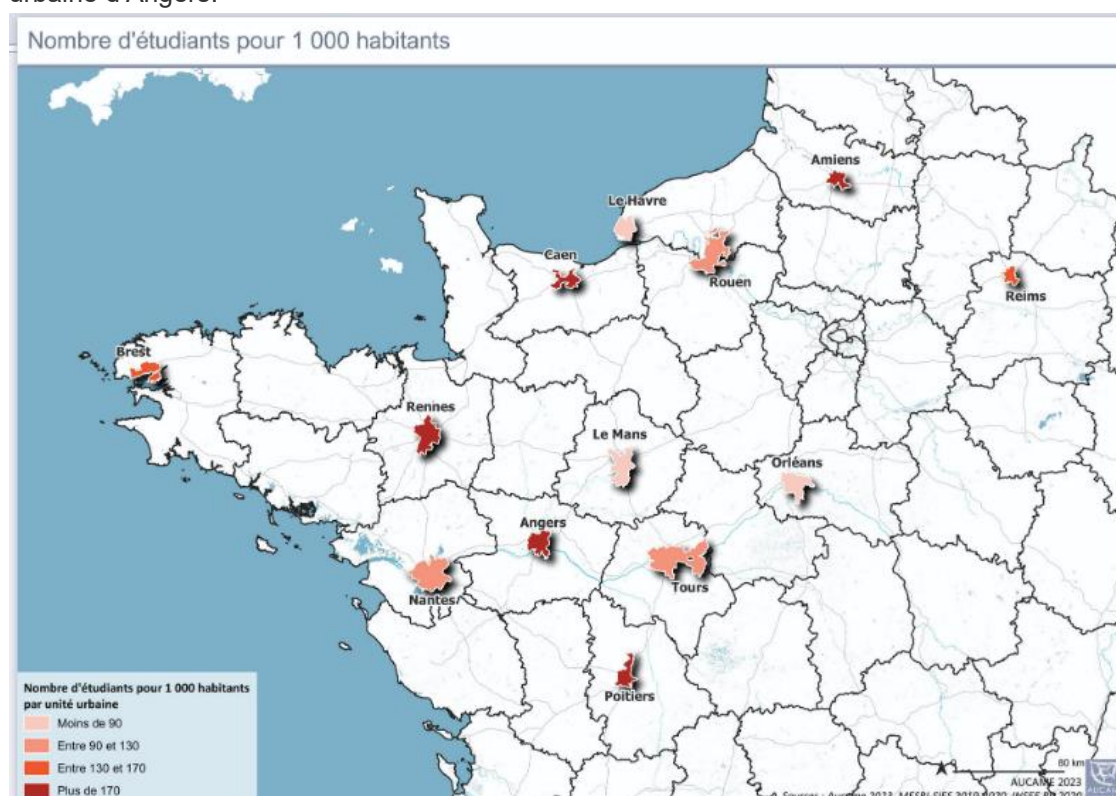


LES ETUDIANTS ANGEVINS

Légère baisse des effectifs étudiants

A la rentrée 2024, l'unité urbaine d'Angers¹ compte **près de 49 700 étudiants inscrits dans un établissement du supérieur**, y compris double-compte. Parmi les étudiants inscrits à l'Université d'Angers, près de 5 000 étudient dans des établissements partenaires (Cholet, Saumur, ...) ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur (principalement l'UCO – double inscription). Ainsi, environ 44 700 étudiants sont réellement présents sur le territoire à la rentrée universitaire 2024-2025.

En 2023, les étudiants inscrits réellement sur le territoire représentaient 19,5% de la population de l'unité urbaine d'Angers.



Les étudiants sont très présents sur le territoire : 198 étudiants (yc double inscription et établissements partenaires) pour 1 000 habitants contre 130 en moyenne pour les principales unités urbaines de l'ouest de la France (2023 – source : Aucame, MESRI-SIES 2019-2020).

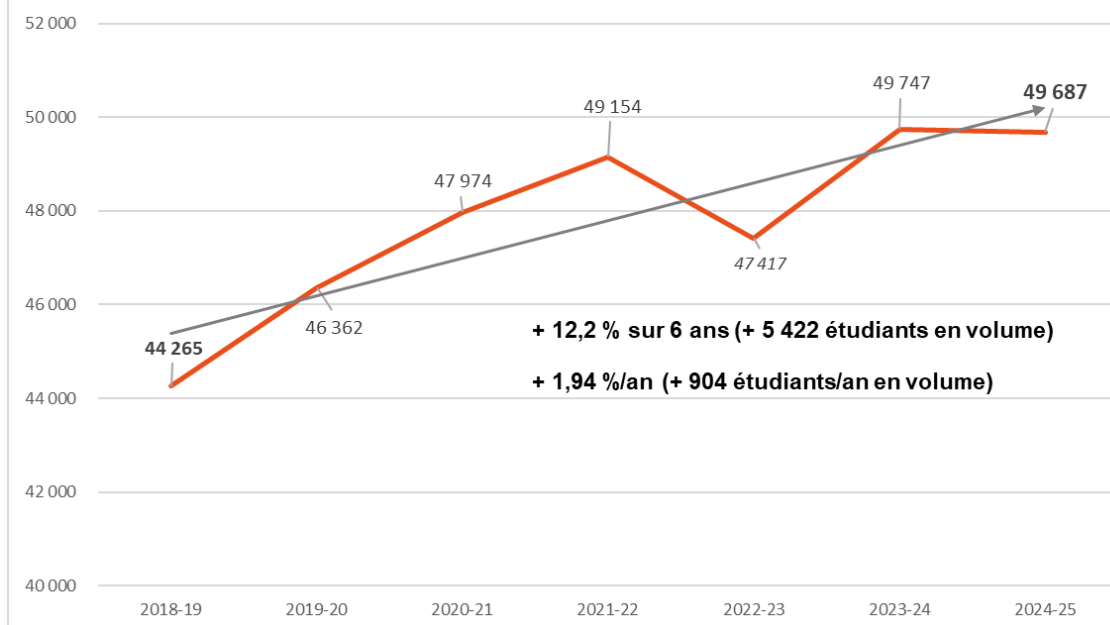
Entre les rentrées 2018/19 et 2024/25, le territoire compte 15 422 étudiants inscrits de plus, soit une progression de plus de 900 étudiants inscrits supplémentaires par an

- Les effectifs d'étudiants ont progressé de façon soutenue entre les rentrées 2018/19 et 2021/22. Cette évolution tient notamment au boom démographique de l'an 2000, à la hausse de l'apprentissage, à la réussite exceptionnelle à la session du baccalauréat 2020 (et dans une moindre mesure 2021) en raison des conditions d'examen liées à la crise sanitaire. Il faut également tenir compte de l'allongement de la durée des études avec la fin progressive des diplômes Bac+2 et le déploiement du système LMD (licence-master-doctorat) depuis 2004.
- La hausse a été continue jusqu'à la rentrée 2023-24. Depuis les effectifs sont stables.

¹ Les 12 communes de l'UU d'Angers comptent 248 271 habitants en 2021 (Angers, Avrillé, Beaucouzé, Bouchemaine, Écouflant, Les Garennes sur Loire, Mûrs-Erigné, Les Ponts-de-Cé, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Trélazé, Verrières-en-Anjou)

Evolution 2018-2024 des étudiants inscrits dans un établissement du supérieur dans l'unité urbaine d'Angers

Source: MENESR-DGESIP/DGRI (y compris doubles-comptes)



Remarque : Les données traitées comptabilisent deux fois les étudiants inscrits dans deux cursus à la fois.

Rentrée 2022-2023 : Données non stabilisées

Rentrée 2025-26

Les effectifs (inscrits hors double compte) transmis par 45 établissements d'Angers Loire Métropole² sont en légère baisse : -219 en volume entre les rentrées 2024 et 2025 (-0,5% sur un an).

Si la hausse des effectifs est observée pour l'UA (+174) et l'UCO (+126), la baisse se poursuit ou s'amorce dans certaines écoles d'ingénieurs : ESSCA (-94), ESA (-65), ESAIP (-25), ESEO (-32)

La légère baisse des effectifs observée notamment dans certaines écoles d'ingénieurs s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs :

- Effet temporaire mais marqué des réformes (effet BUT) réduisant le vivier d'entrée³
- Évolution des choix d'orientation, avec une moindre attractivité des filières scientifiques⁴
- Concurrence accrue entre établissements et recomposition de la demande : les écoles d'ingénieurs sont en concurrence avec d'autres grandes écoles (business, numérique...) ou de nouvelles formations hybrides (data, IA, management technologique)
- Contexte économique influençant la perception des débouchés⁵ : le ralentissement du marché de l'emploi des cadres a dégradé l'insertion des jeunes ingénieurs en 2024-2025. Cela peut créer un effet d'anticipation négatif chez les étudiants (moins d'attractivité perçue de certaines formations)
- Des fragilités structurelles persistantes (genre et origine sociale) : la féminisation reste limitée (29,3 % de femmes) et les inégalités sociales demeurent fortes, avec une surreprésentation des milieux favorisés (plus de 53 % des étudiants ont un parent cadre)⁶.

² Source : Aldev, ESR publics et privés + Lycées publics et privés sous contrat

³ Source : « les effectifs inscrit en cycle ingénieur en 2024-2025 », SIES, Note flash n°11, juin 2025

⁴ <https://www.letudiant.fr/educpros/enquetes/moins-deleves-moins-de-mixite-les-effets-de-la-reforme-du-lycee-dans-les-filieres-scientifiques.html>

⁵ <https://lessentieldeleco.fr/2494-ingenieurs-laccs-a-lemploi-se-complice-pour-les-jeunes-diplomes/>

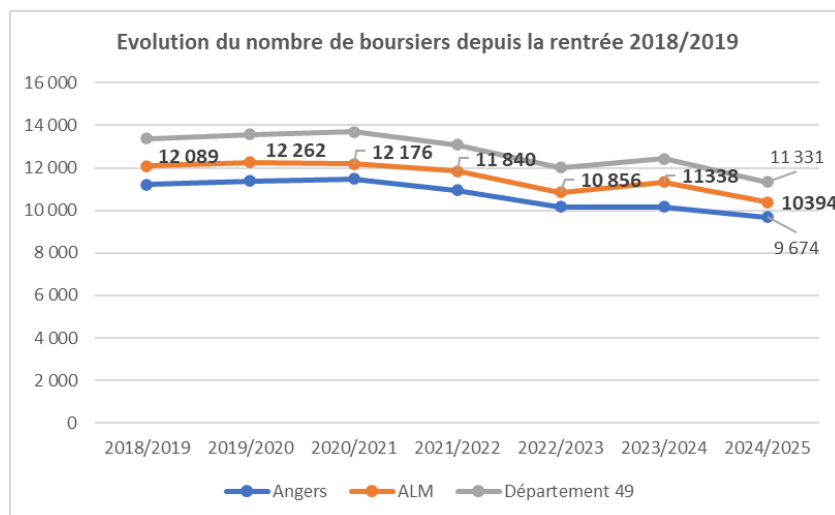
⁶ Source : « Les effectifs inscrits en cycle ingénieur en 2025-2026 », SIES, Note flash n°12, juin 2026

Moins d'étudiants boursiers

Selon les données CROUS Nantes Pays de la Loire, **Angers Loire Métropole compte 10 394 étudiants boursiers soit 23% des étudiants de l'unité urbaine d'Angers contre 37% au niveau national**. Le nombre de boursiers a baissé de 14% entre les rentrées 2018/2019 et 2024/2025 (-1 695 boursiers en volume).

Cette part plus faible et cette baisse s'expliquent :

- par un niveau de découragement des populations précaires à poursuivre des études supérieures, compte tenu des coûts (frais inscription et études, budget logement, transport, alimentation, loisirs)
- par l'accueil d'étudiants moins modestes et parallèlement par une part des effectifs UA en réduction
- par un poids plus important de l'apprentissage sur ALM, les apprentis étant non éligibles aux bourses.

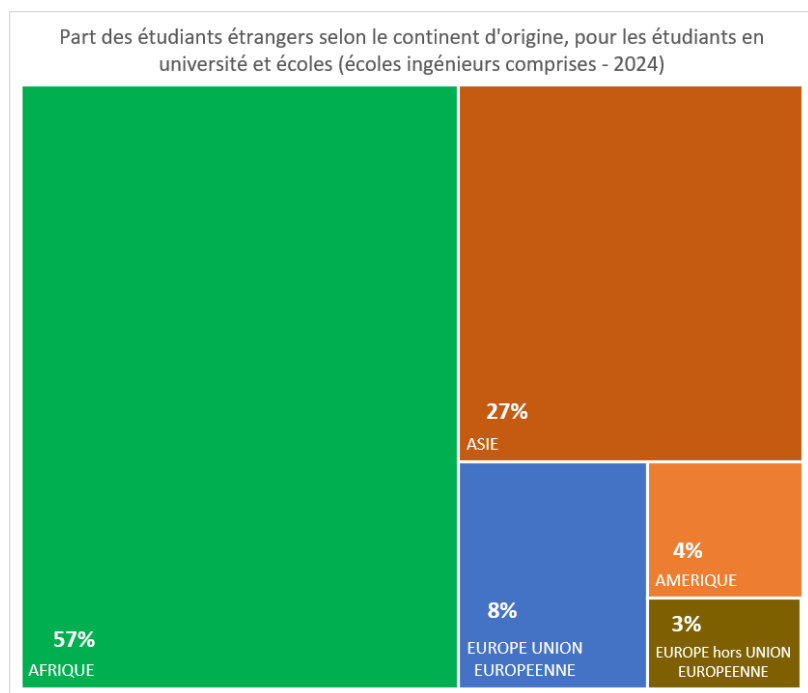


Source : Crous de Nantes Pays de la Loire

Légère progression de l'accueil d'étudiants internationaux

Le territoire connaît une hausse du nombre d'étudiants de nationalité étrangère : **4 888 étudiants internationaux sont enregistrés dans un établissement d'enseignement supérieur à la rentrée 2024** contre 3 798 à la rentrée 2019 (+5,2% entre 2019 et 2024 ; +133 en volume).

Leur part est en légère baisse : 9,8 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans l'unité urbaine (14,4% au niveau national⁷).



57% des étudiants en mobilité internationale sont d'origine africaine (contre 53% des étudiants internationaux en France). 27% sont asiatiques (13%), 11% sont européens (26%), 4% proviennent du continent américain (8%).

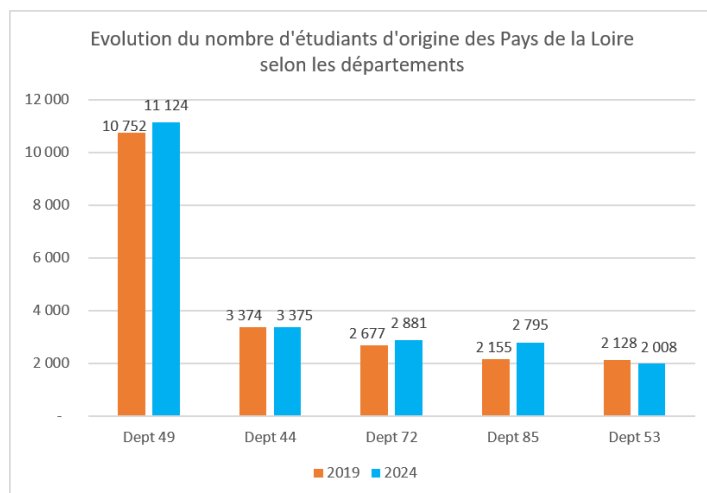
Source : Service Etudes Prospective et Performance, Rectorat de Nantes

⁷ <https://www.campusfrance.org/fr/actu/pres-de-445-000-etudiants-etrangers-en-france-en-2024-2025>

A noter : La hausse des frais d'inscription (frais d'inscription différenciés⁸) pour les étudiants internationaux combinée à la suppression des aides au logement (APL⁹) pour les non boursiers extra-communautaires va redéfinir les conditions d'accès à l'enseignement supérieur pour les étudiants internationaux. À moyen terme, ces évolutions pourraient fragiliser la capacité du territoire angevin à attirer des étudiants internationaux et ainsi influencer les effectifs accueillis par les établissements d'enseignement supérieur locaux.

De plus, les étudiants internationaux sont les plus touchés par la précarité financière, ne bénéficiant pas des bourses du Crous. Ces derniers doivent s'acquitter de plusieurs dépenses administratives, tels que les frais de visa et divers frais de dossier liés à la procédure Campus France¹⁰ (entre 420 et 850 euros). Selon une étude de la Fage de février 2025¹¹, 60% des bénéficiaires d'aide alimentaire sont des étudiants internationaux.

Une aire de recrutement « locale »



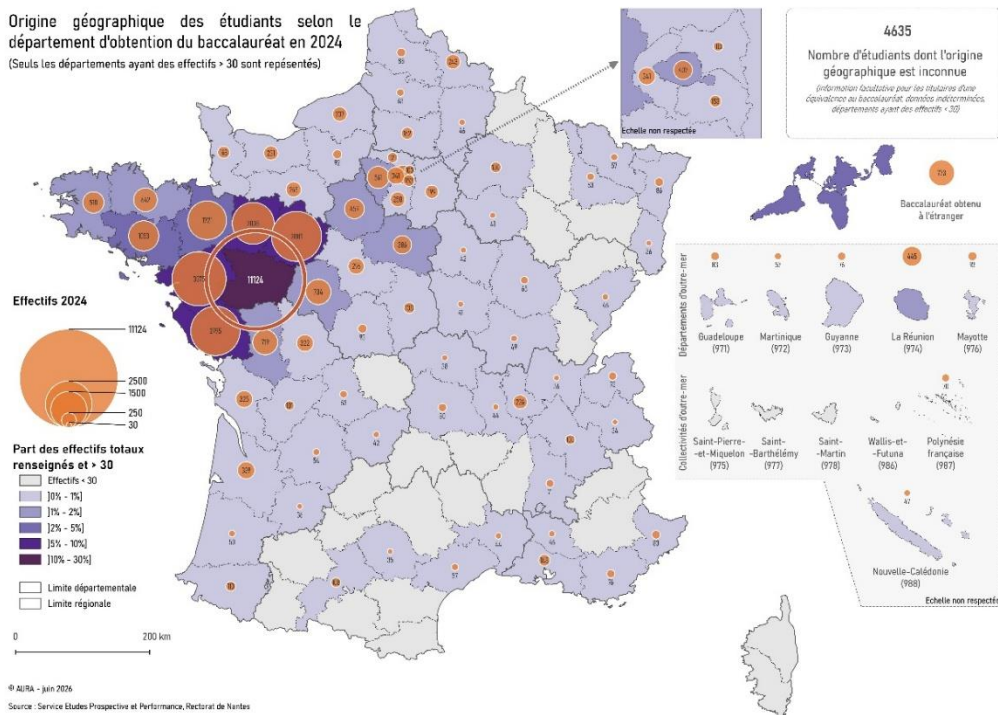
A la rentrée 2024-25, **59,9% des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de l'unité urbaine d'Angers sont originaires de la région Pays de la Loire** (+1,4 point par rapport à 2019), dont 30% du Maine-et-Loire (part stable par rapport à 2019)

10,6% proviennent de la région Bretagne (part stable par rapport à 2019) et 5,8% de Paris et Région parisienne (-0,7 point).

Depuis 2019, l'aire de recrutement s'est un peu élargie, notamment à la Vendée, l'Indre-et-Loire et les Deux-Sèvres.

Source : Service Etudes Prospective et Performance, Rectorat de Nantes

Origine géographique des étudiants selon le département d'obtention du baccalauréat en 2024
(Seuls les départements ayant des effectifs > 30 sont représentés)



⁸ <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18927>

⁹ Au 30 novembre 2025, 1 982 étudiants étrangers hors CEE, non boursiers et étudiants salariés, habitant une des communes de l'agglomération angevine, percevaient une aide au logement (ALS, ALF ou APL). 1 705 étaient non-salariés (Source : CAF de Maine-et-Loire)

¹⁰ Pour les étudiants étrangers concernés par la procédure « Études en France », les frais de dossier Campus France s'élèvent à 178 euros depuis la rentrée 2025. Ils couvrent le traitement du dossier et sont non remboursables, même en cas de refus d'admission ou de visa. <https://demarchesetrangers.fr/blog/etudes-en-france-campus-france>

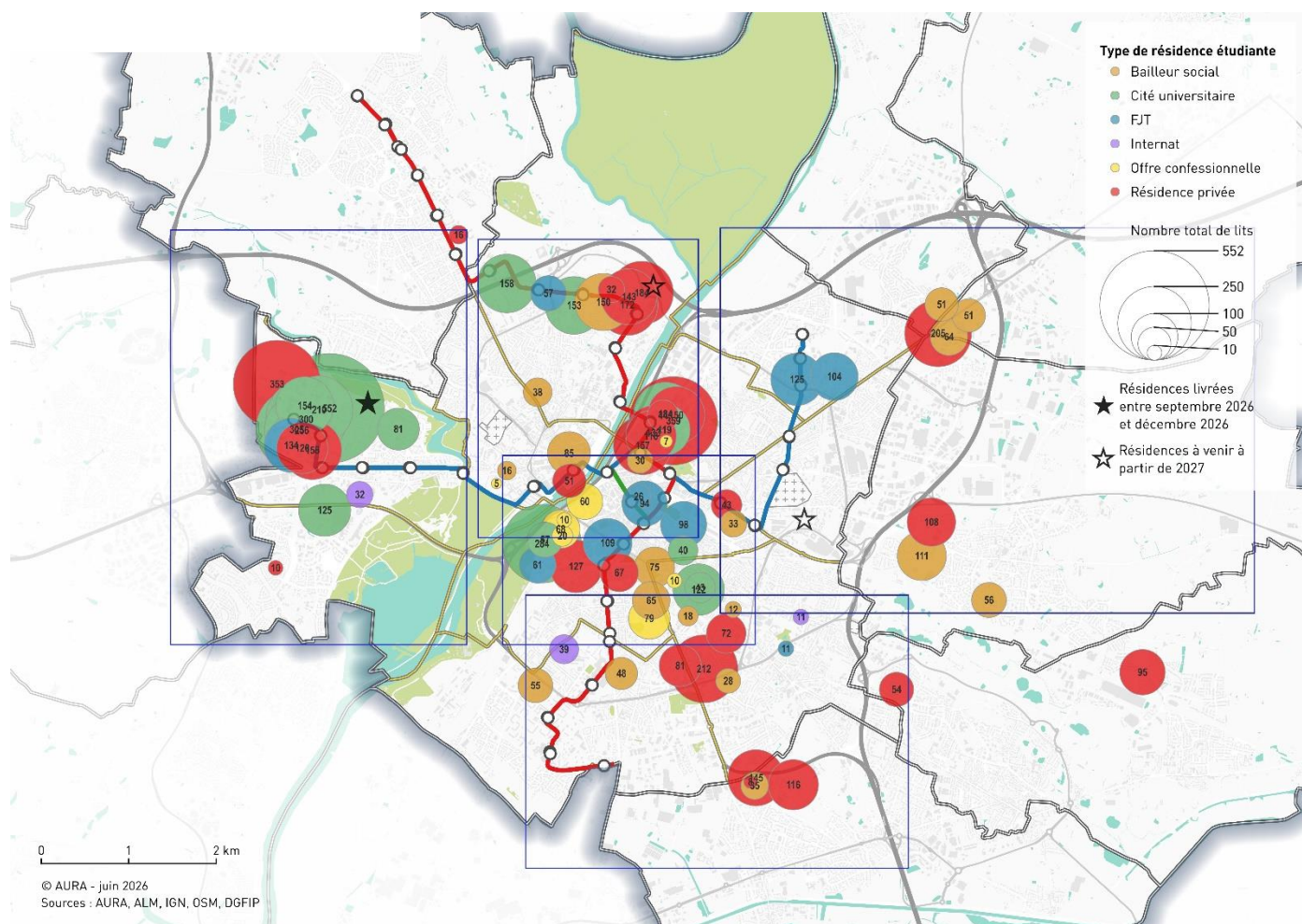
¹¹ https://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2025-02-19,barometre_de_la_prekarite_etudiante_fage.htm

UNE OFFRE D'HEBERGEMENT RENFORCEE

Le nombre de logements dédiés aux étudiants est de 8 700 places à fin 2026.

Cette offre couvre 19,5% des effectifs étudiants réellement présents sur le territoire d'ALM (hors établissements partenaires extérieurs et hors double inscription).

Une nouvelle offre CROUS importante en 2025



La répartition de l'offre entre les différents types d'hébergement évolue en fonction des livraisons d'opérations. Fin 2026, l'offre se compose, pour les trois-quarts, de places en résidences privées et en résidences universitaires.

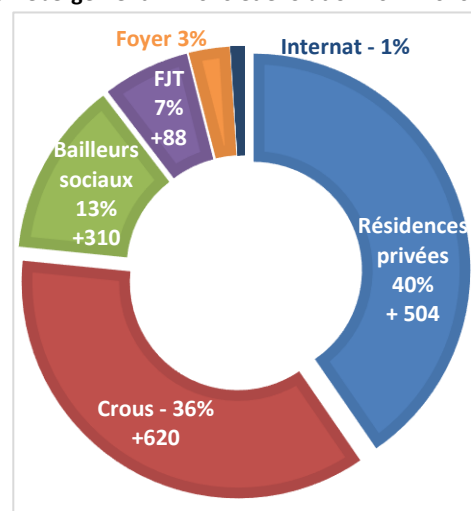
Les montants de loyer ou plus généralement de la quittance varient selon le type de résidence, du simple au double :

- CROUS : entre 275 et 410€
- Bailleurs sociaux : entre 260 et 440€
- FJT : entre 375 et 411€
- Résidences privées : entre 380 et 720€

Les écarts sont en partie dus à des prestations de différents niveaux et à la prise en compte de tout ou partie des charges (eau, chauffage, électricité, internet en wifi et filaire, maintenance, espaces communs, ...) dans la quittance.

Source : gestionnaire des résidences - © aura
Pour les FJT, 30% des places sont prises en compte. En effet, l'offre des FJT est d'abord à destination des jeunes entrant dans le monde du travail.

Répartition du nombre de places selon le type d'hébergement fin 2026 et évolution 2024-2026



87% de l'offre dédiée est située à Angers : un taux en réduction depuis 2024 avec le développement d'une offre sur les communes limitrophes d'Angers (Verrières en Anjou, Les Ponts-de-Cé, St-Barthélémy-d'Anjou, Trélazé et Avrillé). Entre fin 2024 et fin 2026, Angers compte près de 1 000 places (dont 620 CROUS) sur les 1 500 créées soit 63% de l'offre nouvelle.

	Nb lits fin 2024	Nb lits fin 2026	
Belle-Beille / Lac de Maine / Beaucozéz / Bouchemaine	2 108	2 830	32,5%
St-Serge / Hauts de St-Aubin / Doutre / Avrillé	2 470	2 492	28,7%
Centre-Ville La Fayette / La Madeleine	1 337	1 522	17,5%
Roseaie / Justices / Les Ponts-de-Cé / Trélazé	781	926	10,6%
Monplaisir / Deux-Croix Banchais / Ecoouflant / Verrières / St-Barthélemy / Trélazé (Quantinière)	472	926	10,7%
TOTAL	7 168	8 696	100%

L'offre alternative, proposée par l'association intergénérationnelle « Le temps pour toiT » ou par l'association Habitat Jeunes David d'Angers dans le cadre du dispositif « un habitat temporaire chez l'habitant » ou encore les colocations solidaires (KAPS) et la location d'un ou plusieurs logements dans des résidences seniors, n'est pas comptabilisée.



Livraison de la Résidence Nobel (pour les étudiants de l'ISTOM en priorité) dans le quartier Belle-Beille à la rentrée 2026

Source Angers Loire Habitat - <https://youtu.be/civMluDXoUY>

Pour 2027 et après, d'autres projets de résidence sont en cours ou à l'étude :

- Logements construits par un bailleur social avec des loyers encadrés : ESEO aux Hauts de St-Aubin (120)
- Résidences privées dont les projets sont lancés (études réalisées mais dont le permis de construire n'est pas encore déposé). Le soutien de la collectivité au développement de nouvelles résidences ne portera que sur celles proposant des logements conventionnés.

Développement de l'offre de petits logements en diffus

Entre 2017 et 2023, le parc locatif privé nu ou meublé a progressé de près de 5 400 unités, sur un rythme plus rapide que l'ensemble des résidences principales (respectivement +2,2% par an et +1,2% par an). Ainsi, en 2023, le parc locatif privé représente un peu plus de 29% des résidences principales, contre à peine 28% en 2017.

Au sein du parc locatif privé, les petits logements (T1/T2) sont majoritaires : 57,1% en 2023. Les logements T3 ont le plus fortement augmenté (près de 1 800 unités supplémentaires entre 2017 et 2023), représentant 22% de l'offre locative privée en 2023 (+1,6 point).

Ce développement a notamment été porté par le dispositif de défiscalisation Pinel (mis en place fin 2014), qui a contribué à orienter la production vers les logements T1 et surtout T2 et T3.

En parallèle de l'offre dédiée aux étudiants, cette nouvelle offre locative a participé à faire baisser la tension sur le marché du logement étudiant.

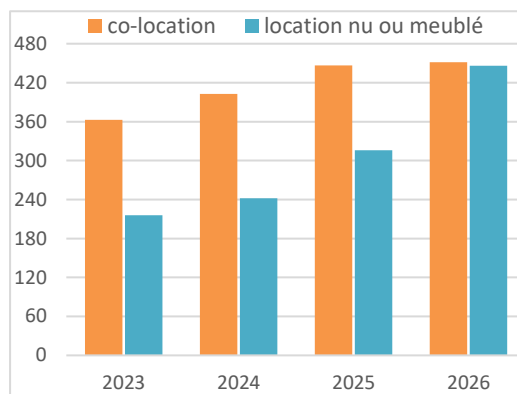
En 2023, 85% des petits logements (T1/T2) en locatif privé d'ALM sont situés à Angers, contre 87,5% en 2017. Ces chiffres montrent que l'offre de petits logements s'est également développée dans toutes les autres

communes d'ALM, évitant ainsi le report d'une partie des besoins des communes (jeunes actifs, seniors) vers la ville centre et contribuant à la détente, particulièrement visible à la rentrée 2025.

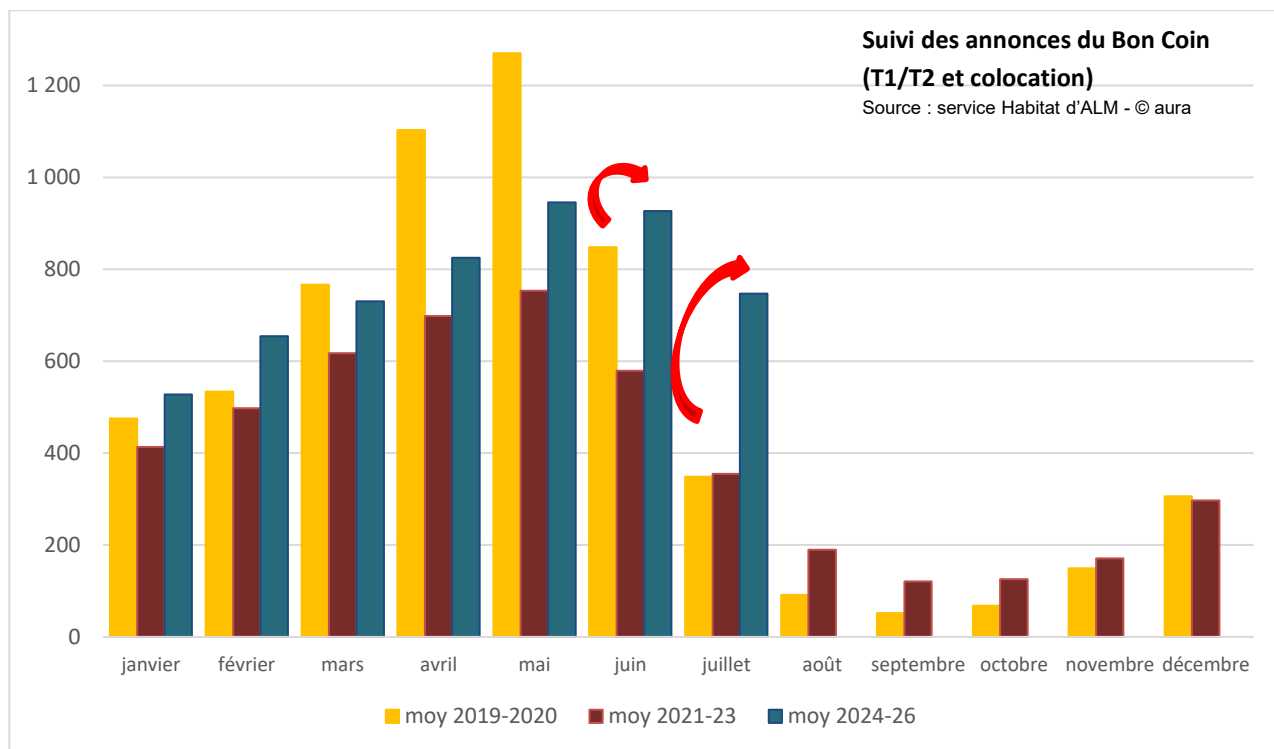
Le développement de l'offre dédiée aux étudiants et de petits logements entraine une augmentation des annonces de petits logements en locatif diffus

Le nombre d'offres sur le bon coin est en nette progression sur la période janvier-juillet 2024-2026 par rapport aux 3 années précédentes (2021-2023), témoignant d'une plus grande mobilité.

- Pour les mois de juin 2024-2025-2026, on compte en moyenne 942 annonces contre 848 pour les mois de juin 2019 et 2020, les plus élevés constatés depuis le lancement des travaux de l'OTLE. Le nombre d'annonces était au plus bas pour les mois de juin 2021-2022-2023 (579).
- Les 3 premières semaines de juillet 2024-2025-2026 montrent une situation inédite depuis le début des travaux de l'OTLE avec un doublement du nombre d'annonces par rapport aux deux périodes précédentes et notamment les annonces concernant des logements loués nus ou meublés. Ainsi, sur les 6 premiers mois de l'année 2026, l'offre disponible est quasiment équilibrée entre les locations (en hausse) et les co-locations (stable), alors qu'elle était pour près des 2/3 constituée de co-locations les années précédentes. Cela traduit une moindre tension sur les petits logements en locatif privé, même avant la possibilité de remettre sur le marché des logements classés F et G¹².



Nombre moyen d'annonces de T1/T2 et colocation au cours des 6 premiers mois de l'année sur le site Le Bon Coin
Service Habitat d'ALM - © aura



¹² Le projet de loi (adopté avec modifications en première lecture par le Sénat le 8 juillet 2026. L'Assemblée nationale doit examiner le texte à l'automne) adapte ces dispositions pour autoriser la remise en location des logements classés F et G, sous réserve d'un engagement de travaux de rénovation énergétique. Ainsi, les propriétaires pourront louer leur bien à condition de s'engager à réaliser des travaux dans un délai de 3 ans pour les maisons individuelles et de 5 ans pour les copropriétés.

ET DEMAIN : QUELLES PERSPECTIVES POUR L'ESR ANGEVIN ?

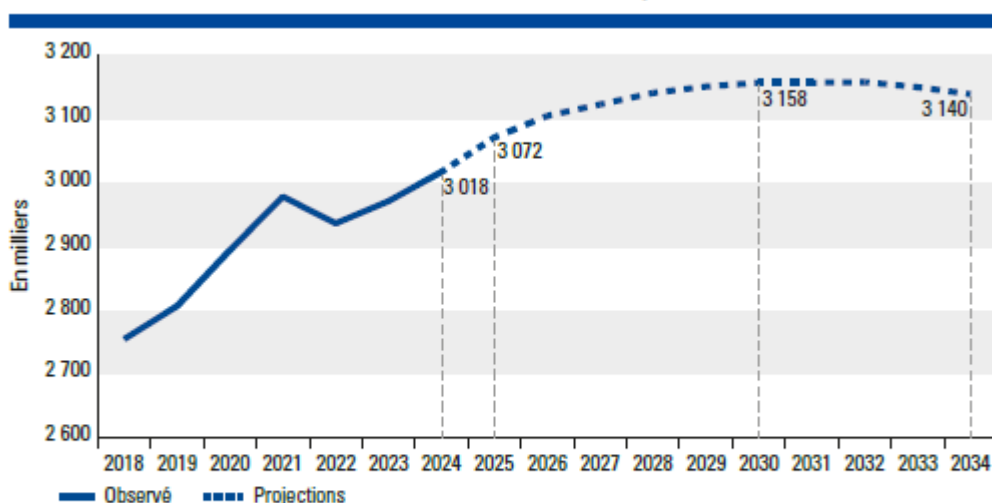
En terme d'effectifs

Perspectives nationales

Selon les dernières projections des effectifs dans l'enseignement supérieur jusqu'en 2034, **un ralentissement du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur est envisagé à partir de 2025 jusqu'au début des années 2030, avant une baisse à partir de 2033, sous l'effet d'une diminution du nombre de bacheliers du fait de la démographie.** En effet, les générations qui entrent dans le second degré à partir de 2024 (nées principalement en 2013 et après) comptent de moins en moins de naissances. Ainsi, à partir de 2024, les générations sortantes des établissements du second degré seront plus nombreuses que les générations entrantes.

Toutefois, cette tendance serait en partie compensée par la progression continue des taux de poursuite post-bac et par la diversification des parcours. Ainsi, les formations non universitaires (notamment les STS¹³ en apprentissage, les écoles de commerce et d'ingénieurs, ainsi que les formations paramédicales et sociales) continueraient de tirer la croissance des effectifs, à un rythme toutefois très ralenti par rapport aux années passées. Les effectifs universitaires, dont l'accroissement était déjà plus faible, plafonneraient d'ici 2030 avant de se replier légèrement.

GRAPHIQUE 1 - Effectif d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur



Lecture : En 2024, l'effectif d'inscrits dans l'enseignement supérieur s'élève à 3 018 000.

Champ : France

Source : MESRE-SIES

Source : Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2024 à 2033

Note d'information du SIES, Mai 2026. Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur jusqu'en 2034 | enseignementsup-recherche.gouv.fr

¹³ STS : Section de technicien supérieur

Perspectives locales

Dans les Pays de La Loire et le département du Maine-et-Loire, principales aires d'attraction des étudiants de l'agglomération angevine, la baisse des naissances s'intensifie à partir de 2011 ce qui correspond aux bacheliers de 2029 et des années suivantes (dynamique similaire à la courbe nationale), signifiant au mieux que les effectifs se maintiendront jusqu'en 2031.

Le maintien du nombre de naissances sur ALM jusqu'en 2021 est un signe positif mais insuffisant.

Evolution comparée des naissances

Année de naissance	Nombre de naissances CU Angers Loire Métropole	Nombre de naissances Département 49	Nombre de naissances Région Pays de la Loire	Année théorique d'entrée au lycée	Année théorique de sortie du lycée
2007	3 032	10 227	45 181	2022	2025
2008	3 103	10 270	45 483	2023	2026
2009	3 069	10 165	45 503	2024	2027
2010	3 267	10 312	45 962	2025	2028
2011	3 230	10 320	45 052	2026	2029
2012	3 289	10 061	44 771	2027	2030
2013	3 278	10 016	44 303	2028	2031
2014	3 279	9 781	43 671	2029	2032
2015	3 227	9 428	42 049	2030	2033
2016	3 225	9 104	40 887	2031	2034
2017	3 235	8 968	40 263	2032	2035
2018	3 221	8 775	39 739	2033	2036
2019	3 185	8 483	39 429	2034	2037
2020	3 326	8 384	38 975	2035	2038
2021	3 335	8 742	40 227	2036	2039
2022	3 203	8 480	39 182	2037	2040
2023	3 166	7 945	36 501	2038	2041
2024	3 069	7 786	35 440	2039	2042
Moy.naissance 2012-2016	3260	9678	43136		
Moy.naissance 2017-2021	3260	8670	39727		
Moy.naissance 2022-2024	3146	8070	37041		

Source : Insee, statistique de l'état civil

D'autres facteurs locaux ou nationaux contribuent à l'évolution des effectifs étudiants :

- Les évolutions du nombre de bacheliers et du nombre de poursuivants dans l'enseignement supérieur, dépendent de la démographie scolaire, du taux de réussite au bac et du taux de poursuite d'étude après le baccalauréat ;
- L'attractivité extra et intra régionale des formations proposées sur le territoire d'ALM (par exemple, bon taux de réussite en licence à l'UA¹⁴) ;
- Les coûts d'inscription à l'université pour les étudiants extra-communautaires que l'UA va appliquer à la rentrée 2026¹⁵
- Le développement et la diversification des formations ;
- Le cadre de vie et un niveau de sécurité du territoire appréciés (Angers classé 8^{ème} sur 50 parmi les meilleures villes étudiantes 2026) ;
- Les évolutions au lycée, avec depuis la rentrée 2023, la réintégration des mathématiques dans le « tronc commun », dont la suppression avait eu un impact sur le choix des filières (SES, Sciences, ...)

¹⁴ UA classée en 3^e position parmi les 69 universités françaises pour le taux de réussite en licence en 3 ans (dernier classement de L'Étudiant, publié le 24 février 2026) - <https://www.letudiant.fr/classements/classement-de-la-reussite-en-licence.html>

¹⁵ Dans le cadre de l'entrée en vigueur du décret n° 2026-385 du 19 mai 2026 relatif aux droits d'inscription applicables aux étudiants internationaux - <https://www.univ-angers.fr/fr/formations/actualites/actus-2026/droits-d-inscription-differencies-pour-les-etudiants-extra-communautaires.html>

entraînant des évolutions d'effectifs différenciés¹⁶. En effet, de forts déterminismes de genre et d'origine sociale se manifestent dans ces choix, comme en témoigne la part des femmes dans les écoles d'ingénieurs ;

- Le rapport des assises du financement des universités¹⁷ et le projet de loi Baptiste¹⁸, qui prévoit d'encadrer le secteur privé pour garantir la qualité des formations et mieux protéger les étudiants et les apprentis ainsi que des mesures pour l'enseignement supérieur public pourraient entraîner des reconfigurations de l'offre d'enseignement ;
- ...

En termes d'hébergement et de logement

Baisse globale de la tension en matière de logements étudiants sur ALM

Avec les dernières livraisons en 2025 et 2026 de résidences dédiées et de logements « Pinel », la détente est assez nette sur le marché du logement étudiant. A cela s'ajoute la possible remise sur le marché d'un certain nombre de biens suite aux assouplissements de la réglementation sur le diagnostic de performance énergétique (projet de loi en cours d'examen).

La plupart des acteurs constate une inversion de tendance au profit des étudiants avec plus de choix et des loyers qui augmentent de façon mesurée, voire baissent

(https://youtu.be/0olYbTS_jOg - France3 Pays de la Loire).

Selon LOC Service, Angers affiche une progression très contenue des loyers (+1,9 %) au regard de l'évolution nationale (+4%).



Carte des loyers moyens, charges comprises, observés dans les Pays de la Loire pour un studio étudiant – LocService.fr

Les projections démographiques laissent présager un maintien de la fluidité du marché permettant aux étudiants de trouver un bien correct et adapté à leurs besoins.

La capacité à se loger facilement et à des niveaux de loyer abordable constitue un atout majeur en terme d'attractivité et peut participer à la stabilisation des effectifs étudiants du territoire.

La détente du marché du logement étudiant perçue à la rentrée 2025, semble donc se confirmer pour la rentrée 2026. Pour autant, les niveaux de loyer restent encore élevés (notamment pour les étudiants extracommunautaires pour lesquels l'APL est supprimée) et la remise sur le marché de logements avec un DPE F et G (sous condition de faire des travaux entraînant potentiellement des hausses de loyer) appelle à la vigilance sur les difficultés socio-économiques que peuvent rencontrer les étudiants les plus vulnérables (aussi bien en terme de dépenses d'énergie, que d'alimentation malgré la généralisation du repas à 1€ pour tous les étudiants depuis mai 2026¹⁹, de santé, d'insertion, ...).

¹⁶ Rentrée 2023 : Instauration de 1 h 30 de mathématiques dans le tronc commun en 1^{re} générale. A partir de la rentrée 2025, une épreuve anticipée de mathématiques est instaurée en classe de 1^{re} et ses résultats sont intégrés au dossier Parcoursup

¹⁷ <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/303847.pdf>

¹⁸ <https://www.vie-publique.fr/loi/299713-reguler-lenseignement-superieur-privé-derives-projet-de-loi-baptiste>

¹⁹ Rapport parlementaire juillet 2026 « La généralisation du tarif très social est une réponse impréparée et imparfaite à la précarité alimentaire, tout en pesant sur les finances publiques » - https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cion_fin/l17b3008_rapport-information#_Toc256000030

L'observatoire du logement étudiant d'Angers Loire Métropole est une instance partenariale portée par Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers, le Crous Nantes Pays de la Loire, l'Université d'Angers, l'académie de Nantes, la direction départementale des territoires du Maine-et-Loire et l'Agence d'urbanisme de la région angevine.

L'observatoire a pour mission :

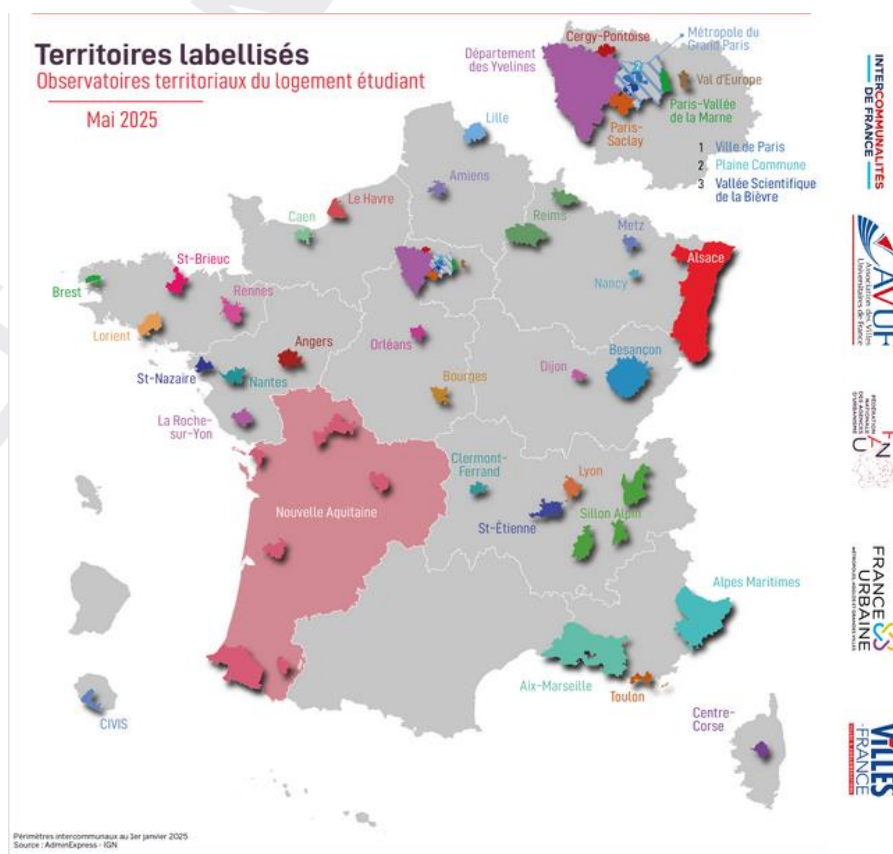
- de collecter et d'analyser des données sur les effectifs et le logement (évolutions et perspectives),
- d'offrir une connaissance quantitative et qualitative de la diversité de l'offre et des besoins,
- d'être un lieu d'échange et de partage pour une meilleure connaissance des enjeux autour du logement étudiant.

Depuis sa création, l'OTLE collecte des informations auprès des acteurs du logement, de l'enseignement supérieur, du Crous, du rectorat et des étudiants. Ces données sont enrichies, cartographiées et commentées. Des enquêtes et ateliers thématiques sont mis en œuvre. Un outil cartographique développé avec la ville d'Angers et Angers Loire Métropole localisant l'offre d'hébergement dédié, a été mis en ligne le 19 juin 2023 (www.aurangevine.org/ressources/outils/atlas-logements-etudiants-angers-loire-metropole/).

L'OTLE d'ALM s'inscrit parallèlement dans une démarche nationale en faveur du logement étudiant portée par la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), l'Association des villes universitaires de France (AVUF), la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et soutenue par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Après une première labellisation en 2019, une reconduction pour 3 ans a été actée en 2024.

Cette labellisation permet à l'OTLE d'ALM d'avoir des outils de mesures partagés et comparables avec les autres territoires, de rejoindre un réseau d'échanges et de mutualisation d'études.



aura

agence d'urbanisme
de la région angevine

29, rue Thiers
49100 Angers
Tel. +33 (0)2 41 18 23 80
Fax +33 (0)2 41 18 23 90
aura@aurangevine.org

www.aurangevine.org
linkedin.com/company/aura-angers49
vimeo.com/aura49

